

## LES + DE LA FORMATION À MEYMAC

- Des formateurs expérimentés issus du milieu professionnel.
- Un centre de formation au cœur d'un massif forestier mixant feuillus et résineux, à la jonction de 3 stations arborées (PNR et gorges de la Dordogne, piedmont du Massif central, forêt limousine).
- Un centre de formation avec accès à un centre de ressources, un atelier technologique, salles informatiques, ateliers, hébergement et restauration.
- Nombreux équipements : tronçonneuses et débroussailleuses.
- Une formation pratique sur chantiers réels.
- Des partenariats reconnus par la profession.
- Validation de 2 diplômes.
- Validation du certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- Validation Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).
- Notre centre est habilité pour la formation et l'évaluation au permis tronçonneuse européen (ECC) – Devis sur demande.

**Hébergement et restauration** : possibilité d'accès au restaurant scolaire et chambre à l'Ecole Forestière, ou hébergement extérieur. Nous contacter pour obtenir la liste de nos partenaires.

**Déposer un dossier de candidature :**  
<https://cfppahautecorreze.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



**CFPPA** MEYMAC  
DE HAUTE-CORREZE NEUVIC



**CFPPA de Haute-Corrèze**  
**Site de Meymac**  
Rue de l'Ecole Forestière  
19250 MEYMAC  
05.55.46.02.00  
[cfppa.meymac@educagri.fr](mailto:cfppa.meymac@educagri.fr)

**CFPPA de Haute-Corrèze**  
**Site de Neuvic**  
Rue de l'Agriculture  
19160 NEUVIC  
05.55.95.40.01  
[formation.neuvic@educagri.fr](mailto:formation.neuvic@educagri.fr)

**WWW.EPL-HAUTE-CORREZE.FR**

**CFPPA** MEYMAC  
DE HAUTE-CORREZE NEUVIC

**BREVET  
PROFESSIONNEL  
AGRICOLE**

## Travaux Forestiers option sylviculture

Formation certifiante de Niveau 3 - RNCP5832  
Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 3 juillet 2007



**Objectif : acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour exercer le métier de salarié spécialisé dans les travaux d'éclaircie et d'abattage en conditions difficiles et travaux sylvicoles.**

Au terme de la formation, l'apprenant.e doit être capable de :

- ▶ S'approprier le cahier des charges des travaux à effectuer.
- ▶ Reconnaître et décrire une parcelle forestière.
- ▶ Organiser le chantier en fonction des contraintes environnementales et de débardage.
- ▶ Maîtriser les techniques d'abattage, de tronçonnage et de façonnage en toute sécurité.
- ▶ Réaliser des travaux de régénération.
- ▶ Suivre des peuplements.
- ▶ Entretenir le matériel en sécurité.
- ▶ Rendre compte des travaux effectués.

©EPL de Haute-Corrèze - Mise à jour mars 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique



Descriptif du centre  
et chiffres clés de la  
formation :





## CONTENU DE LA FORMATION

- ▶ Travaux forestiers et sylvicoles.
- ▶ Reconnaissance et appréciation d'un peuplement.
- ▶ Tri, cubage, classement de bois.
- ▶ Mise en place et entretien d'une parcelle.
- ▶ Entretien et utilisation du matériel.
- ▶ Application des réglementations en matière d'hygiène, de sécurité au travail et respect de l'environnement.



## MODALITÉS DE FORMATION

### Alternance

Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage - 75 % en entreprise / 25 % en centre

### Formation professionnelle continue

En alternance - 70 % en entreprise et mise en situation professionnelle / 30 % en centre

### Durée

Formation complète : 1200 heures en centre de formation et en milieu professionnel.  
Réduction de parcours possible.

### Méthodes mobilisées

Cours théoriques illustrés en salle,  
Mises en situation professionnelle en atelier et sur le terrain,  
Sorties pédagogiques,  
Pédagogie de l'alternance (centre/entreprise),  
Utilisation d'un livret de l'apprenant obligatoire,  
Dialogue régulier entre formateur et maître d'apprentissage / Tuteur avec *a minima* 1 visite de suivi par le formateur,  
Développement de l'autonomie de l'apprenant.e.

### Validation

Certification professionnelle organisée et délivrée en Unités Capitalisables (UC) équivalentes à des blocs de compétences. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Toutes les UC font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle et doivent être validées pour prétendre au titre. Les UC peuvent être acquises indépendamment.

*Des adaptations de parcours sont possibles (durée, contenus) après positionnement (entretiens, tests ou mises en situation professionnelle) et remise le cas échéant de pièces justificatives (diplômes par exemple). Possibilité de passerelles en cours de formation.*

## CONDITIONS D'ACCÈS

**Public/profil** : toutes personnes majeures disposant de bonnes aptitudes physiques, permis de conduire souhaité.

**Personnes en situation de handicap** : nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'accessibilité du site et de cette formation. **Référent handicap** : [marc.detrax@educagri.fr](mailto:marc.detrax@educagri.fr)

### Prérequis :

- avoir 18 ans au moins lors du passage des UC ;
- fournir un certificat médical de non-contre-indication ;
- diplômes et expériences conformes aux exigences (des dérogations sont possibles) ;
- satisfaire aux conditions de sélection (entretiens, test) ;
- être éligible à l'alternance et signer un contrat si cela est la modalité choisie ;
- dossier d'inscription complet.

## CONDITIONS TARIFAIRES

**Tarif de référence** : 14 326 €

**Coût pour le bénéficiaire** : 0 € pour les personnes éligibles aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation (formation financée par l'employeur), ainsi que pour les personnes éligibles aux contrats de formation continue financés par la région. Pour les autres cas, des financements, aides et/ou facilités de paiement sont possibles, nous consulter pour un devis personnalisé.

**Frais pédagogiques spécifiques** : EPI – équipements de protection individuelle (à la charge de l'employeur pour les apprenant.e.s en contrat d'alternance).

**Aides financières (sous conditions)** : Selon statut et situation du demandeur, nous contacter pour plus d'informations.

**Rémunération** : Selon statut et âge du demandeur. Nous contacter pour plus d'informations.

## POUR INTÉGRER CETTE FORMATION

**Date d'entrée en formation** : septembre (en centre).

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement

Période de réception des dossiers de candidature : toute l'année.

## APRÈS LA FORMATION

Accès aux métiers de :

- ▶ Bûcheron.ne sylviculteur.trice

*Formations complémentaires proposées sur le site de Meymac*

- ▶ Brevet Professionnel : Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture
- ▶ Brevet Professionnel : Responsable de Chantiers de bucheronnage manuel et de débardage
- ▶ Formations courtes professionnalisantes

En savoir plus :

